

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07 . 01 . 01

Séance du 06 mars 2019

L'an deux mil dix- neuf, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 02 / 2019

Date d'affichage
07 / 03 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

AUTORISATION BUDGETAIRE

Vu l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales qui stipule que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l' exécutif de la collectivité peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour l'exercice 2019 , le montant ouvrant droit au mandatement des dépenses d'investissement est de :

(427 661, 59 - 1 000) X25 % = 106 665, 40 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc d'autoriser Mr le Maire à engager , liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Article 21111 : Frais de notaire : 1 700 euros

Article 21318 : Remplacement d'une fenêtre appartement communal : 953 euros

Article 2184 : Achat de grilles d'exposition : 1 000 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07 . 01 . 02**

Séance du 06 mars 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 02 / 2019

BOIS PROGRAMME DE TRAVAUX 2019

Date d'affichage
07 / 03 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'adjoint chargé de la forêt présente au conseil municipal le programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2019 , à savoir:

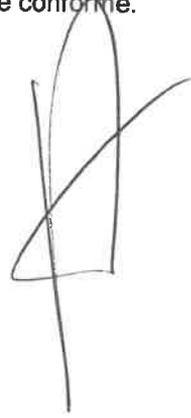
- Maintenance de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation peu importante
- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m , végétation acerbée ou semi- ligneuse de faible diamètre
- Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage
- Travaux préalables à la régénération : peignage de la ronce par crochetage mécanique

Selon une 1ere estimation de l'ONF, le montant total de ces travaux s'élèverait à 11 21 , 80 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour ces travaux mais souhaite demander d'autres devis que celui proposé par l'ONF.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



2019
MAY 15 10 30 AM
MAY 15 10 30 AM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07 . 01 . 03**

Séance du 06 mars 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etai(ents) présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat(ion)s :

Etai(ents) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ents) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 02 / 2019

Date d'affichage
07 / 03 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

APPARTEMENTS ECOLE DEVIS BICOME

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante un devis du bureau d'études BICOME d'un montant de 3 500 euros HT SOIT 4 200 euros TTC pour la réalisation d'une mission d'étude thermique dans le cadre de la réhabilitation de l'école en appartements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter ce devis.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07 . 10 . 04**

Séance du 06 mars 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 02 / 2019

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Date d'affichage
07 / 03 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu la décision du conseil communautaire de l'OLC en date du 05 février 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les attributions de compensations provisoires d'un montant total de 80 936 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07 . 10 . 05**

Séance du 06 mars 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 5

Contre :

Abstentions : 1

Étaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Étai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 02 / 2019

Date d'affichage
07 / 03 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

ACHAT DE GRILLES D'EXPOSITION

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide , à l'unanimité moins une abstention , d'acheter des grilles d'exposition.

Cette dépense sera prévue au budget de 2019 en section d'investissement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07 . 10 . 06**

Séance du 06 mars 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 02 / 2019

Date d'affichage
07 / 03 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que, comme chaque année un feu d'artifice sera tiré, à l'occasion de la fête patronale .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à acheter ce feu d'artifice auprès de la société BREZAC.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Autres domaines de
compétences par thème
Autre domaine de
compétences des communes
N° 09 . 01 . 07**

Séance du 06 mars 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 02 / 2019

MOTION DE SOUTIEN AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES

Date d'affichage
07 / 03 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

Le Conseil Municipal de la commune d'ANOUX apporte son soutien aux agents territoriaux de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences ainsi qu'à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux et plus largement aux fonctionnaires du secteur public.

Nous soutenons les services publics et dénonçons toute campagne de dénigrement d'un véritable service public de qualité qui est assuré dans l'ensemble de nos collectivités en FRANCE.

Certains font le voeu de la transparence dans nos collectivités en diffusant des informations partielles et approximatives quant à la rémunération supposée des agents de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

Nous souhaitons que tout soit mis en oeuvre pour que l'équité existe pour l'ensemble des agents de l' OLC. Nous resterons mobilisés afin de protéger un service public de qualité de proximité , ainsi que les agents publics qui servent notre quotidien et le quotidien de tous les françaises et les français

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine et patrimoine
Acquisition
N° 03 . 01 . 08**

Séance du 06 mars 2019

L'an deux mil dix- neuf , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
28 / 02 / 2019

Date d'affichage
07 / 03 / 2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.. / .. / ..

et publication du :

.. / .. / ..

ACHAT DE LA PARCELLE AB 50

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a pour but d'acquérir la parcelle AB 50 appartenant à Mr et Mme LICCARDI Antoine

Le prix fixé pour cette parcelle est de 4 088 euros

Vu la réponse favorable de Mr et Mme LICCARDI Antoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'acquérir la parcelle AB 50 pour le montant cité auxquels s'ajouteront les frais de notaire payés par la commune

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

